

PRÉFET DES DEUX-SÈVRES

DIRECTION DÉPARTEMENTALE
DES TERRITOIRES
Service Eau et Environnement

ARRÊTÉ modifiant

l'arrêté préfectoral du 10 juillet 2015 renouvelant la
composition de la commission départementale de la
chasse et de la faune sauvage

Le Préfet des Deux-Sèvres
Chevalier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

Vu le Titre II, Livre IV du code de l'environnement, et notamment les articles R. 421-29 à R 421-32 relatifs à la commission départementale de la chasse et de la faune sauvage ;

Vu l'arrêté préfectoral du 10 juillet 2015 portant renouvellement des membres de la commission départementale de la chasse et de la faune sauvage pour une durée de trois ans renouvelable ;

Vu les propositions faites par la fédération départementale des chasseurs et du groupe ornithologique des Deux-Sèvres ;

Sur proposition du directeur départemental des territoires,

ARRETE

Article 1^{er} :

La composition de la commission départementale de la chasse et de la faune sauvage de l'article 1^{er} de l'arrêté préfectoral du 10 juillet 2015 est ainsi rédigée :

1°- Représentants de l'État et de ses établissements publics :

- Monsieur le directeur départemental des territoires
- Monsieur le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement
- Monsieur le délégué régional de l'office de la chasse et de la faune sauvage (ONCFS)

- Représentant des lieutenants de louveterie :

- Monsieur Marcel JOUBIER, Le Moulin d'Ussolière, 79210 USSEAU

2°- Le Président de la Fédération Départementale des Chasseurs (FDC) :

- Monsieur Guy GUEDON, 7 route de Champicard, BP 42, 79260 LA CRECHE

- Représentants des différents modes de chasse :

- Monsieur Gérald BAUDON, 12 route de Saint Généroux, 79600 IRAIS

- Monsieur Jean-Louis BOURABIER, 200 rue des Sources, 79400 NANTEUIL

- Monsieur Jean-François CHOLLET, 4 rue du Château, 79390 DOUX

- Monsieur Marc DUDOGNON, 9 rue des Courteilles, 79170 BRIOUX SUR BOUTONNE

- Monsieur Gilles GUILBARD, 4 route de Parthenay, 79340 MENIGOUTE

- Madame Marylène PAPIN, 38 chemin du Javelot, 79220 SURIN

- Monsieur Frédéric POIRAUDEAU, 4 route de Faye, Epannes, 79160 FAYE SUR ARDIN

- Monsieur Dominique VINCENDEAU, Maillé, 79220 LA CHAPELLE BATON

3°- Représentants des piégeurs agréés :

Titulaires :

- Monsieur Guy-Max PAPIN, 38 chemin du Javelot, 79220 SURIN,

- Monsieur Jean BOUGOIN, 2 allée des Tilleuls, 79120 VANCAIS

Suppléant :

- Monsieur Jean-Paul DAGUE, 1 rue de la Canuche, 79230 PRAHECQ

4°- Représentants de l'office national des forêts, de la propriété forestière non domaniale relevant du régime forestier et de la propriété forestière privée :

- Représentant de l'office national des forêts (ONF) :

Titulaire :

- Monsieur Yann ROLLAND, BP 531, 86020 Poitiers cedex

Suppléant :

- Monsieur Yohann AGAUT, BP 531, 86020 Poitiers cedex

- Représentant du centre régional de la propriété forestière (CRPF) :

- Monsieur Alban de VIREL, Château de Blanche Coudre, Breuil Chaussée, 79300 BRESSUIRE

- Représentant du syndicat des propriétaires forestiers des Deux-Sèvres :

- Monsieur Gonzague de BEAUREGARD, la Rochejacquelin, 79150 VOULTEGON

5°- Le président de la chambre d'agriculture :

- Monsieur Daniel ROUVREAU, Maison de l'Agriculture, BP 80004, 79231 PRAHECQ Cedex

- Représentants des intérêts agricoles :

- Monsieur Louis Marie PASQUIER, Le Forgiveau, 79700 LA PETITE BOISSIERE

- Monsieur Jean-Michel MONNEAU, Jussais, 79300 SAINT AUBIN DU PLAIN

- Monsieur Gabriel MERCERON, 3 Impasse de la Cure, 79350 CHICHE

6°- Représentants d'associations agréées au titre de l'article L.141-1 du code de l'environnement :

- Représentant du groupement ornithologique des Deux-Sèvres (GODS) :

Titulaire :

- Monsieur Jacques PELLERIN, 48 rue Rouget de Lisle, 79000 NIORT

Suppléant :

- Monsieur Victor TURPAUD-FIZZALA, 48 rue Rouget de Lisle, 79000 NIORT

- Représentant de Sèvre Environnement :

- Monsieur Roland BLANDIN, le Vieux Deffend, 79140 MONTRAVERS

- Représentant de Deux-Sèvres Nature Environnement (DSNE) :

- Monsieur Anthony Le GUEN, 48 rue Rouget de Lisle, 79000 NIORT

7°- Personnalités qualifiées en matière scientifique ou technique dans le domaine de la chasse ou de la faune sauvage :

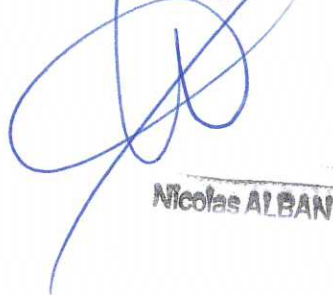
- Monsieur Charles-André BOST, C.E.B.C.-C.N.R.S., 79360 VILLIERS EN BOIS

- Monsieur Christophe BARBRAUD, C.E.B.C.-C.N.R.S., 79360 VILLIERS EN BOIS

Article 2 : Le secrétaire général de la préfecture, le directeur départemental des territoires sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

NIORT, - 2 OCT. 2015

Pour le Préfet et par délégation,
le directeur départemental,



Nicolas ALBAN

